

Le mercredi 31 janvier 2018

Réunion du Conseil d'Administration de la Fédération des étudiants et des étudiantes de
Centre universitaire de Moncton (FÉÉCUM)

B-149, Centre étudiant, Université de Moncton

- *RÉUNION EXTRAORDINAIRE* -

Présences :

Pascale Joëlle Fortin	VP interne, FÉÉCUM
Tristian Gaudet	Présidence, FÉÉCUM
Jacques-Roch Gauvin	VP académique, FÉÉCUM (retard)
Alexandre Cédric Doucet	VP exécutive FÉÉCUM
Melissa Deluca	Représentante de Travail social
Amélie Godin	Représentant de Sciences Sociales
Olivier Rioux	Représentant des Arts
Lorie Hayes	Représentant d'Éducation
Andy Couturier	Représentant des Sciences
Alex Mercier	Représentant d'Administration
Andréanne Marcotte	Représentante de l'ESANEF
Vincent Leclair	Représentant de Kinésiologie et Loisir
Isabelle Harrigan	Représentante de Psychologie
Rémi Gionet	Représentant de Science infirmière

Absences: Génie, Droit, AÉÉICUM

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Présidence d'élections
5. Session questions/commentaires
6. Clôture de la réunion

1. Ouverture

La présidence déclare la réunion ouverte à 16h41

2. Vérification du quorum

La présidence constate que le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Arts propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié, appuyé par Sciences. cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4601-FECA-310118

Proposé par Admin et appuyé par Sciences

Adopté à l'unanimité

4. Présidence d'élections

Les deux postulants à la présidence d'élections se présentent brièvement aux membres de l'assemblée.

Samuel Gagnon est en 1ère année en droit, mais à sa première année sur le campus de Moncton. Il a une longue expérience dans le monde associatif, ayant notamment travaillé à la restructuration de la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) et participé à plusieurs Parlements jeunesse. il dit avoir un grand respect pour le processus électoral associatif, et veut assurer des élections justes et équitables.

Patrick Poitras étudie à la maîtrise en physique et en est à sa 6e année sur le campus, et a déjà servi de président d'élections à la Faculté des sciences à deux reprises. Ces tâches l'ont amené à organiser un débat mis en ligne, qui a permis d'atteindre le meilleur quorum depuis des années. Il souhaite impliquer les MAUI, dont il salue le travail pendant les dernières élections.

Arts propose un huis-clos afin de discuter des candidatures, appuyé par Kinésiologie et loisirs. À la sortie du huis-clos, Administration demande la tenue d'un vote secret, appuyé par Éducation. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4602-FECA-310118

Proposé par Administration et appuyé par Éducation

Adopté à l'unanimité

ESANEF propose que VP exécutive agisse à titre de scrutateur pour le vote secret, appuyé par Travail social. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4603-FECA-310118

Proposé par ESANEF et appuyé par Travail social

Adopté à l'unanimité

Après avoir dépouillé le scrutin, VP exécutive annonce que Samuel Gagnon a été nommé président d'élections pour 2018.

Éducation propose la destruction des bulletins de vote, appuyé par Kinésiologie et loisirs. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4604-FECA-310118

Proposé par Éducation et appuyé par Kinésiologie et loisirs

Adopté à l'unanimité

5. Session questions/commentaires

Un membre du public souligne que malgré des changements votés à la Loi électorale il y a deux ans, les changements n'ont pas encore été appliqués à la version qui peut être consultée sur le site de la FÉÉCUM: un ajout doit être fait pour inclure les médias sociaux dans la définition de publicité.

Éducation a une question concernant les modifications qui avaient été apportées. Un membre du public explique la modification qui a été apporté à la loi électorale, à savoir l'inclusion des plateformes en ligne des candidats sous la même règles que n'importe quel affichage traditionnel relatif à leur campagne.

Un membre du public demande à ce que la loi électorale appliquée aux élections de cette année soit celle qui fut votée par le CA 2 mandats passés.

Kinésiologie et loisir demande si les médias sociaux des candidats doivent être détruits en même temps que le reste des affiches traditionnelles. La présidence explique que cette décision revient à la présidence d'élection. La VP exécutive ajoute que cette modification fut apportée surtout parce que les gérants de campagne lançaient la campagne de leur candidat avant la date prescrite par la loi électorale.

Samuel Gagnon désire informer les membres du CA de la formule utilisées par certains autres organismes pour lesquels il a oeuvré. Les pages des candidats devaient avoir la présidence d'élection comme administrateur. De cette façon, il ne pouvait pas y avoir d'abus non répertorié.

6. Clôture de la réunion

La clôture de la réunion est proposée à 17h07 par Administration.